LA DEUXIÈME AMBASSADE A ROME DE PHILIPPE DE BÉTHUNE 1624-1630

PAR

MADELEINE LENOIR

INTRODUCTION

Les relations de la France avec la papauté s'étaient améliorées sous les pontificats de Clément VIII et de Paul V; la politique de Richelieu les rendit à nouveau difficiles. La deuxième ambassade à Rome de Philippe de Béthune montre les efforts de l'ambassadeur français pour rétablir les rapports chancelants entre les deux puissances.

SOURCES — BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PRELIMINAIRE

En mars 1624, Béthune est nommé ambassadeur extraordinaire de France à Rome pour succéder au commandeur de Sillery. Il reçoit ses instructions le 15 avril et se hâte de gagner son poste, tout en visitant, sur son passage, les cours des princes italiens pour les rendre favorables à la cause française.

Il s'arrête à Turin, Ferrare, Bologne, Florence. Le 8 juin, il arrive à Rome, où il est accueilli en grande pompe par la noblesse romaine et les princes de l'Eglise.

CHAPITRE PREMIER

LA QUESTION DE LA VALTELINE DE JUIN A NOVEMBRE 1624.

Les instructions données à Béthune portent principalement sur la question de la Valteline. Ce pays avait passé de la domination milanaise à la domination grisonne. Les Valtelins, de religion catholique, se révoltèrent contre leurs maîtres protestants, à la faveur des dissensions créées parmi les Grisons par les puissances italiennes qui voulaient s'assurer les passages de la Valteline, d'une grande importance stratégique. La France, alliée des Grisons, intervint et fit signer le traité de Madrid (1621). Les Espagnols empêchèrent l'exécution du traité; la Valteline fut confiée en dépôt au pape (1623). En février 1624, Sillery, notre ambassadeur à Rome, fut rappelé pour avoir promis à Urbain VIII que Louis XIII signerait un nouveau traité, qui eût été défavorable à nos intérêts.

Les premiers efforts de Béthune tendent à obtenir du pape l'exécution du traité de Madrid. Il s'efforce de le persuader que cette question est liée à celle de la succession du duché d'Urbino qu'Urbain VIII voulait réunir au Saint-Siège (juin 1624).

Des députés grisons et valtelins sont envoyés auprès de Béthune pour plaider leurs causes respectives. A la suite de la ligue du 11 juillet 1624, Urbain VIII demande que le dépôt soit renouvelé pour un an. Toutes les tentatives de négociations faites par Béthune pendant les mois de juillet et août pour régler la question des passages demeurent sans résultat.

Louis XIII propose trois expédients qui sont rejetés; notre ambassadeur menace le pape de faire reprendre les forts valtelins par l'armée française (septembre). Les Valtelins décident de se donner au Saint-Siège, ce à quoi Béthune s'oppose formellement (octobre).

CHAPITRE II

LA QUESTION DE LA VALTELINE DE NOVEMBRE 1624 A FÉVRIER 1626.

Louis XIII décide alors d'entrer en guerre; le marquis de Cœuvres s'empare des forts de la Valteline (novembre 1624). Urbain VIII commence à son tour des préparatifs belliqueux (décembre 1624-janvier 1625). Cependant Béthune lui fait des propositions de paix et un projet de traité est adressé au pape par le roi (janvier 1625). Urbain VIII juge opportun d'envoyer son neveu Barberin à Paris comme légat a latere pour traiter directement avec le roi de l'affaire de la Valteline (mars).

Le pape se montre toujours de plus en plus favorable à l'Espagne: projetant un mariage entre son neveu Don Thaddeo et une princesse espagnole, il multiplie ses faveurs à l'égard de Philippe IV (avriljuillet); il tente même de former une ligue avec l'Espagne et la Toscane (août) et il rappelle son légat (septembre).

Devant cette attitude menaçante, Béthune estime nécessaire de faire à l'Espagne une guerre ouverte; dans toutes ses dépêches au roi, il exprime librement son opinion à ce sujet (octobre). Le parti de la reine mère et ceux qui, à la cour de France, sont favorables à l'Espagne en profitent pour essayer de le discréditer auprès du roi (novembre). Béthune se défend, en cette circonstance, avec une grande dignité. Mais la

confiance du roi et du cardinal de Richelieu n'avait pas faibli à son égard; les vues de Béthune concordaient avec la politique de Louis XIII qui ordonnait la guerre à outrance. Urbain VIII, de son côté, dirigea ses troupes vers la Valteline. Le roi chargea son ambassadeur de faire au pape de vives représentations à ce sujet, estimant qu'il agissait en prince temporel; Urbain VIII, à vrai dire, espérait qu'une solution pacifique interviendrait avant l'entrée en guerre de ses troupes.

CHAPITRE III

LA QUESTION DE LA VALTELINE DE MARS 1626 A MARS 1627.

Le 3 avril 1626, Béthune apprend qu'un traité a été signé à Monçon en Aragon par le comte-duc d'Olivarès et l'ambassadeur de France en Espagne, Du Fargis, pour régler la question de la Valteline. Barberin, envoyé comme légat a latere en Espagne, avait été écarté des négociations. Béthune juge le traité de Monçon désavantageux pour la France et insuffisant sur des points essentiels. Mais, persuadé que Du Fargis a agi en secrète intelligence avec le cardinal de Richelieu, il n'exprime pas au roi sa désapprobation. Le pape, au contraire, se montre satisfait, car il aspire à la paix. Il forme le projet d'une alliance entre la France, Venise et le Saint-Siège (avril-mai). Béthune favorise le rapprochement entre Urbain VIII et la République vénitienne et tente d'organiser une ligue générale contre l'Angleterre (septembre); il négocie également dans l'affaire du Palatinat (juillet-août). Pour calmer le mécontentement du duc de Savoie, arrêté par le traité de Moncon dans sa conquête du littoral gênois, Richelieu

propose de lui donner le titre de roi de Chypre; Béthune n'en est pas partisan.

Notre ambassadeur reçoit du roi pouvoir de régler les modalités d'exécution des articles XIII et XVIII du traité (28 mai et 18 juin). Il se heurte à de nouvelles difficultés soulevées par le pape : modifications de l'article X, restitution effective des forts valtelins. Béthune souscrit à ces exigences. Il charge le marquis de Cœuvres de discuter avec les ministres d'Espagne et ceux du pape le mode de démolition des forts valtelins. Mais le roi s'y oppose. Béthune rédige alors les Capitulations arrêtées à Rome sur le dépost et desmolition, des fortz de la Valteline, Chiavenna et Bormio, que Louis XIII approuve. Béthune se trouve dans l'obligation d'admettre le moutant du cens (25.000 écus) dû par les Valtelins aux Grisons; il intervient heureusement dans différentes questions ecclésiastiques se rapportant aux Grisons (1627-1628).

CHAPITRE IV

NÉGOCIATIONS RELATIVES A LA DISPENSE NÉCESSAIRE AU MARIAGE DE HENRIETTE DE FRANCE AVEC CHARLES STUART.

Au début de l'année 1624, les ambassadeurs anglais firent les premières démarches en vue de solliciter la main de Henriette de France pour le fils du roi Jacques I^{er}. Louis XIII accéda à cette demande. Mais il fallait obtenir du Saint-Père la dispense nécessaire pour conclure le mariage entre une princesse catholique et un prince protestant. Béthune est chargé de cette mission.

Le pape, qui favorise, au contraire, une alliance anglo-espagnole, est opposé à ce mariage. Il estime que les articles du contrat n'offrent pas de garanties suffisantes pour la sécurité des catholiques en Angleterre. A l'audience du 3 juillet, Béthune entame les négociations. Urbain VIII décide de soumettre l'affaire à une congrégation de cardinaux; celle-ci n'accordera la dispense que si les conditions du projet de mariage de 1623, entre Charles Stuart et une infante espagnole, sont obtenues.

Louis XIII envoie à Rome le Père de Bérulle pour seconder Béthune. Le 29 septembre, nos ambassadeurs abordent avec le pape les questions suivantes : interdiction faite au roi d'Angleterre de jamais contraindre les catholiques à aucun serment contraire à leur religion; fondation d'une église publique pour les catholiques de Londres.

En octobre, Béthune apprend au pape les avantages religieux assurés par le contrat de mariage : la maison ecclésiastique de Henriette sera composée de vingt-huit prêtres; les enfants de cette princesse seront laissés à leur mère jusqu'à l'âge de treize ans pour être élevés dans la religion catholique; en outre, le roi d'Angleterre s'engage, par un article secret, à accorder plus de libertés aux catholiques. Le pape demande que le roi de France garantisse l'exécution de ces articles par le roi d'Angleterre et le prince de Galles.

La congrégation, formée en majeure partie de cardinaux favorables à la France, se réunit le 21 octobre. Rien de définitif n'est décidé à cette première réunion. Le pape accorde à Henriette de France l'évêque de Mende comme aumônier. Le 20 novembre, une deuxième congrégation se tient sans plus de résultat; ce même jour, le contrat de mariage est signé à Paris. Le 1^{er} décembre, une troisième congrégation prépare la dispense dont les conditions modi-

fient très peu le contrat de mariage signé le 20 novembre. Dans ces diverses négociations où Béthune joue un grand rôle, l'intransigeance de Bérulle en matière religieuse rend plus difficile la tâche de notre ambassadeur.

Le roi d'Angleterre ne voulant pas accepter les modifications demandées par Urbain VIII, la France est obligée de faire des concessions sur les articles VI et IX. Le pape refuse de délivrer la dispense à ces conditions. Une congrégation est de nouveau réunie le 9 avril 1625 : les cardinaux se contentent de la souscription du roi de France aux articles latins; la dispense pure et simple est délivrée. Hippolyte de Béthune, fils de l'ambassadeur, se rend auprès du pape comme envoyé extraordinaire pour le remercier d'avoir consenti à accorder la dispense.

CHAPITRE V

NÉGOCIATIONS DE BÉTHUNE LORS DE LA SUCCESSION DE MANTOUE.

Premières démarches de Béthune pour assurer à Charles de Nevers la succession du duché de Mantoue et du marquisat de Montferrat. Le duc de Mantoue, Vincenzio II, reconnaît Charles de Nevers comme son successeur; Marie de Mantoue, héritière du Montferrat, épouse Charles de Rethel, fils de Charles de Nevers.

A la mort de Vincenzio II, Béthune essaye vainement de mettre fin par des négociations au différend qui s'est élevé entre le duc de Mantoue et le duc de Savoie au sujet du marquisat de Montferrrat. Le territoire du marquisat est envahi par les armées du duc de Savoie, du roi d'Espagne et de l'empereur. Béthune intervient pour empêcher le séquestre des états mantouans par le commissaire de l'empereur, et essaie d'obtenir la participation d'Urbain VIII à une ligue avec la France et Venise. Le pape se contente d'interventions diplomatiques à Prague, Turin, Milan et Madrid; mais se refuse à intervenir ouvertement, malgré l'arrivée en Italie de l'armée du maréchal de Créqui et l'adhésion du grand-duc de Toscane, de la république de Gênes et de Venise à la cause du duc de Mantoue. La défaite du maréchal d'Huxelles accroît les hésitations du pape; le duc de Mantoue se trouve dans une situation désespérée. L'empereur promulgue de nouveaux décrets contre le duc de Mantoue.

A la nouvelle de la prise de La Rochelle (novembre 1628), Urbain VIII accorde des faveurs à Charles de Mantoue. Le roi envoie à Béthune pouvoir de négocier avec le pape la formation d'une ligue entre la France, Venise et le Saint-Siège afin d'assurer sans retard la défense de Casale (janvier 1629). Le pape refuse sa participation jusqu'à l'entrée de Louis XIII en Italie.

A ce moment, le roi envoie un deuxième projet établissant entre la France, Venise et le Saint-Siège une ligue perpétuelle de défense mutuelle. Le pape tergiverse, malgré ses craintes au sujet d'Urbino.

La victoire du Pas de Suse ramène la paix. Louis XIII, la Savoie et Venise essaient de former une ligue avec Urbain VIII; celui-ci se refuse à signer, mais promet son intervention militaire en cas de reprise des hostilités. Béthune négocie avec le représentant de Gênes à Rome.

Reprise de la guerre. Urbain VIII ordonne des levées d'hommes, organise le commandement, se procure de l'argent. Il demande l'intervention de Louis XIII en faveur du duc de Bavière contre l'empereur. Béthune s'oppose aux tentatives du pape pour mettre fin aux hostilités. Malgré notre ambassadeur, Urbain VIII envoie à Louis XIII deux nonces extraordinaires. La victoire de Pignerol permet des négociations entre Antonio Barberini et Richelieu. Ces négociations ne peuvent avoir de suite, et la guerre se poursuit.

CHAPITRE VI

RAPPORTS DE BÉTHUNE ET D'URBAIN VIII DANS LES QUESTIONS ECCLÉSIASTIQUES INTÉRESSANT DIRECTEMENT LA FRANCE.

Béthune obtient du pape qu'il ne condamnera pas publiquement la censure portée contre les libelles anonymes d'origine jésuite et qu'aucune poursuite ne sera intentée contre l'évêque de Chartres, auteur de cette censure. Il intervient aussi heureusement dans l'affaire de Santarelli. Il défend vainement les droits du roi à la nomination des bénéfices ecclésiastiques dans les Trois Evêchés. Le pape estime que le concordat de 1516 ne leur est pas applicable et se refuse à accorder un indult; il favorise dans les Trois Evêchés la nomination des Lorrains aux dépens des Français (ce qui facilite les agissements du duc de Lorraine pour se soustraire à la juridiction des Trois Evêchés). Béthune s'oppose à l'érection de Nancy en évêché.

Il rencontre de grandes difficultés pour maintenir les privilèges de nos ordres religieux sans cesse attaqués par les Italiens et les Espagnols, et ne peut obtenir la réintégration des Trois Provinces: France, Touraine et Saint-Bonaventure sous l'obédience du général des Conventuels. Notre ambassadeur s'oppose vainement à une diminution du pouvoir du général des Feuillants.

Il y eut quatre promotions de cardinaux au cours des six années d'ambassade de Béthune; dans ces nominations, les efforts de notre ambassadeur n'aboutissent qu'à empêcher de nouveaux empiètements des Espagnols sur la puissance française dans le Sacré Collège. Les Français gratifiés de la pourpre cardinalice furent: Marquemont, archevêque de Lyon, le Père de Bérulle, général de l'Oratoire, et Alphonse de Richelieu.

Fin de l'ambassade de Béthune : il quitte Rome le 22 mai 1630 et se retire dans son château de Selles-sur-Cher.

CONCLUSION

Béthune devant ses contemporains et devant l'histoire. Ses rapports avec le pape. Son portrait intellectuel et moral. Sa valeur diplomatique.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TABLE DES NOMS DE PERSONNE ET DE LIEU

PLANCHE — CARTES

TABLE DES MATIÈRES